



Le Petit Pavillon Bleu

Lettre de l'Association des Plaisanciers du Port de la Baule le Pouliguen
Square du Général Masson - 44500 LA BAULE
E-mail : appbp@wanadoo.fr

Exemplaire N° 25 – OCTOBRE 2007 – adressé aux adhérents

Comité de rédaction : Alain CHABRIER, Jean Pierre MAURICE, Gabriel BORY et Gérard VAUCLIN

LE MOT DU PRESIDENT

Chers amis,

La saison estivale est terminée. Mois de Septembre magnifique pour la pêche et la voile, mais que dire des mois de Juillet et Août.....Nous espérons que vous avez tous, malgré la météo, profité de vos navires et de la qualité et beauté de notre port.

Chacun d'entre vous retrouve ses activités en France et à l'Etranger. Le bureau de l'APPBP reste sur le site de LA BAULE/LE POULIGUEN et poursuit sa mission de force de propositions, de contrôle et d'orientation de la gestion du port afin que vous le retrouviez en parfait état de fonctionnement.

Les chantiers à venir sont les suivants :

- remplacement du ponton Square du Gal MASSON (en cours de réalisation).
- Mise aux normes de la cale Jean Prié, cale dite du manège. (janvier à mars 2008).
- Remplacements des pontons 3^{ème} bassin. (janvier à mars 2008).
- Dragage de l'ensemble du port. (octobre 2008).

Le projet de conduite de refoulement permanente, au large de la pointe de Penchateau, a été abandonné compte tenu du coût de l'investissement. Nous resterons, pour les années à venir, dans la même configuration que les dragages précédents (voir page 2).

Notre implication, dans le cadre de l'UNAN (Union Nationale des Associations de Navigateurs) est permanente, et c'est pourquoi nous vous informons dans ce n° du « Petit Pavillon Bleu » des différents courriers du Président relatifs aux nouvelles réglementations en cours d'élaborations.

L'APPBP relayée par l'ensemble de ses Membres doit veiller à conserver son image de sérieux et de compétence qu'elle a su acquérir auprès des Pouvoirs Publics et des Autorités compétentes

Nous nous félicitons de l'entente des Maires de nos deux communes dans l'acceptation pleine et entière du transfert de compétences du Conseil Général vers le SIVU LA BAULE/LE POULIGUEN, pour la gestion du port. Nous aurons ainsi une relation directe avec nos élus locaux qui nous permettra d'être actif dans toutes les décisions concernant l'aménagement et la gestion de ce port.

Votre adhésion à l'association des Plaisanciers a aujourd'hui tout son sens.

Bonne reprise à toutes et à tous et à bientôt sur les eaux de notre port préféré.

Sincères salutations maritimes

Le Président Alain Chabrier

APPEL A TOUS APPEL A TOUS

Il faut convaincre tous les usagers du port du bien fondé d'avoir une association la plus représentative possible. Pour cela, nous faisons appel à vous et comptons sur vous pour informer vos voisins de pontons sur l'intérêt de tous d'adhérer à l'APPBP.

Nous avons maintenant un moyen de communication efficace. Toutes remarques, observations, critiques ... que vous auriez vous-même et vos voisins de ponton sont les bienvenues et nous permettent de mieux répondre à vos attentes.

Encore une fois, nous comptons sur vous.



RAPPEL DE COTISATION

Pour ceux qui ont oublié, nous attendons le règlement de leur cotisation de 20 € à l'ordre de l'APPBP. Merci.

PERMANENCE DU BUREAU DE L'APPBP

Nous vous rappelons que le bureau de l'association est ouvert tous les samedis de 11 heures à 12 heures 30.

Square général Masson à côté de l'ancienne capitainerie

ASSURANCES MADER Assureur Partenaire de l'APPBP & UNAN

Assureur Marins !

Conditions Privilèges pour l'assurance de votre bateau
Contactez Nous !

Tél. 05 46 41 20 22

Assurances Maritimes & Transports MADER
Boulevard de la République Immeuble l'archaïque
BP 3004 - 47000 LA ROCHELLE Cedex 1 - France
Info@mader.fr www.mader.fr Fax: 33 (0)5 46 41 24 80

PROJET DE CONDUITE PERMANENTE POUR LES DRAGAGES

Le SIVU du port a demandé à la société SOGREAH de réaliser une étude de faisabilité d'une canalisation permanente de dragage.

Voici ci-dessous un extrait de la présentation qui nous a été faite le 24 juillet 2007 et sa conclusion.

Estimation des coûts

Les estimations ont été réalisées selon deux approches :

- Par l'analyse des ratios applicables sur des ouvrages similaires,
- Par une analyse de type travaux permettant d'évaluer les coûts par poste de travail (mobilisation matériel, fournitures etc....).

Ces estimations permettent de fournir les valeurs indicatives suivantes :

- Zone portuaire : 1500 m - - 450 €HT/ml : - 0,6 M€HT
- Zone marine : ratios de l'ordre de 1100 à 1400 €HT/ml

En fonction des distances propres à chaque tracé et des linéaires à dérocter, le montant de l'installation d'une conduite pour les différents tracés est de :

- Tracé 1 : 5,9 M€HT
- Tracé 2 : 5,2 M€HT
- Tracé 3 : 5,2 M€HT

La durée de vie de la conduite est estimée à 500 000 m³ soit environ 25 ans ce qui correspond à environ 6 campagnes de dragage.

A l'issue de cette période, la conduite devra faire l'objet d'un enlèvement et remplacement par nouvelle conduite.

Estimation des coûts

Comparaison avec les méthodes actuelles de dragage - Conclusions

Pour rappel :

Le coût actuel des opérations de dragage (tarif 2005) est de 1,6 M€HT.

La mise en place d'une conduite permanente permettrait de déduire de ce prix le coût de pose/ dépose de la conduite (0,4 M€HT). Le coût de dragage à chaque opération serait alors de 1,2 M€HT/opération.

Avons réalisé une comparaison économique actualisée sur une période de 24-25 ans qui correspond à la durée de vie de la conduite (6 campagnes de dragage).

Les coûts actualisés seraient les suivants :

- Solution de dragage actuelle - période 2007 - 2031 : 14,5 M€HT
- Solution de dragage conduite permanente - période 2007-2031 : 10,8 M€HT pour opérations de dragage + - 5,2 M€HT (investissement initial) : 16 M€HT.

Il ressort de cette analyse économique actualisée :

- Que la solution technique avec mise en place d'une conduite permanente est sur une période de 25 ans plus chère que la solution de dragage actuelle,
- Que l'investissement initial n'est pas rentabilisé sur sa période de durée de vie.

Cette solution technique ne peut donc être retenue.

L'UNAN NOUS COMMUNIQUE : REFORME DU PERMIS DES BATEAUX DE PLAISANCE

La réforme du permis mer en préparation depuis plusieurs années devrait entrer en vigueur début 2008 et un décret a été publié le 3 août 2007.

La principale modification porte sur la **convergence entre les permis mer et les permis fluviaux**, à travers un tronc commun assorti de 2 types de prérogatives :

- Mer avec 2 options (côtière pour naviguer à moins de 6 milles, ou hauturière),
- Eaux intérieures avec 2 options (bateau de moins de 20 mètres ou sans limite de longueur).

Plusieurs points restent inchangés :

- Aucun permis n'est exigé pour les bateaux à moteur de puissance inférieure à 4,5 kW (6 chevaux).
- L'âge minimum reste fixé à 16 ans, avec dérogation particulière à 14 ans pour les licenciés lors de compétitions motonautiques.

Plusieurs changements notables vont intervenir dans les épreuves du permis :

Le programme et l'organisation des épreuves sont sensiblement modifiés :

- Les épreuves théoriques devraient être plus en rapport avec la réalité de la navigation de plaisance et mieux ciblées sur les questions de sécurité. Elles seront constituées par des QCM (questionnaires audiovisuels à choix multiples) de 25 questions et 4 erreurs seulement seront admises.
- Les épreuves pratiques devraient être développées, avec un minimum de 3 heures (1 heure collective et 2 heures individuelles de conduite), ou le temps jugé nécessaire par le moniteur pour atteindre le niveau requis.
- Un livret d'apprentissage encadrera l'enseignement et permettra de valider la compétence de l'élève sur les différentes compétences à acquérir.
- Le permis sera accordé par le responsable de l'école ayant délivré la formation, sur la base des résultats consignés sur le livret d'apprentissage, et non plus par des examinateurs de l'administration comme cela est le cas actuellement.
- Le CRR (Certificat Restreint de Radiotéléphonie) sera inclus dans les épreuves du permis.
- L'administration n'interviendra que dans l'agrément des écoles et des formateurs ainsi que sur le contrôle de leur fonctionnement. Elle délivrera les permis sur proposition du responsable de l'école.

Les permis délivrés avant la réforme, donc avant le 31 décembre 2007 :

- Ils gardent leurs prérogatives et restent valables sans limite de durée,
- Les titulaires du permis côtier, qui étaient limités à 5 milles d'un abri, pourront naviguer jusqu'à 6 milles d'un abri (harmonisation demandée par l'UNAN pour harmoniser avec les règles de sécurité de la Division 224)

Un arrêté ministériel est en préparation pour préciser le détail des programmes théoriques et pratiques.

Position de l'UNAN :

- Le changement des examens pourrait entraîner une amélioration sensible du niveau des titulaires si les épreuves théoriques étaient mieux adaptées à la réalité de la navigation de plaisance: moins de mémorisation d'informations inutiles, donc moins de bachotage. Mais le contenu des QCM ne nous ayant pas été communiqué, malgré nos demandes, il faut rester très prudent.
- Des exigences administratives nouvelles (formation des formateurs) risquent de faire disparaître de nombreuses écoles associatives, pourtant très réputées, qui assurent la préparation à environ 60 % des candidats ! Leur disparition entraînerait certainement une concentration sur quelques grands établissements commerciaux et une forte hausse des tarifs par manque de concurrence (les modifications annoncées ne devraient pas justifier d'envolée des coûts pour les écoles).

L'UNAN a participé à différents groupes de travail et était initialement positive sur les objectifs de la réforme du permis. Mais les évolutions enregistrées depuis (programme des épreuves théoriques non connu, contenu du livret d'apprentissage non confirmé et contraintes administratives et financières lourdes et inutiles pénalisant les écoles associatives de petite taille) nous incitent à beaucoup de circonspection.

Nous ne pouvons cautionner un tel projet sans en connaître les modalités complètes.

Ne laissons pas recréer pour la plaisance un système trop administratif inspiré du modèle des auto-écoles ; le contexte est trop différent pour qu'il y ait convergence.



COURRIER DE L'UNAN CONCERNANT UN PERMIS VOILE

Cette lettre du président de l'UNAN est importante et retranscrite dans son intégralité



Le Président

UNAN

25 septembre 2007

Chers amis,

Plusieurs informations, de bonnes sources et recoupées, nous font craindre que l'administration soit très discrètement, en phase d'étude d'un nouveau permis voile, prenant prétexte, semble-t-il, de statistiques d'accidents mortels en légère hausse cet été.

L'UNAN serait évidemment scandalisée si un tel projet se confirmait :

1. Il est clair pour tous les gens de bonne foi qu'un tel diplôme n'apporterait rien en matière de sécurité : ce sont les comportements des plaisanciers qui occasionnent des accidents. Le fait d'apprendre par cœur des règles de balisage n'améliorera pas la situation existante, qu'il s'agisse d'ailleurs de moteur et encore plus de voile. L'UNAN demandait, pour la réforme du permis moteur, que l'on apprenne surtout aux futurs skippers dans quels documents ils peuvent trouver les règles de balisage ou de route plutôt que de mémoriser le jour de l'examen quelque chose qui serait ensuite oublié. Il semble que cela soit étranger aux raisonnements des Affaires maritimes, qui restent attachées à un bachotage désuet.
- L'UNAN s'est toujours efforcée de pratiquer une concertation constructive avec l'administration et ses efforts semblent ne pas avoir eu les effets positifs que l'on pouvait en espérer. En matière de sécurité avec la Division 224, des avancées pourraient certes être enregistrées si, comme nous l'espérons, la possession d'une VHF dispensait des fusées parachute et des fumigènes (*les feux à main resteraient évidemment obligatoires*). Mais l'administration se crispe sur la possession d'un mouillage pour les bateaux légers, seule contre l'avis de tous les utilisateurs et de la SNSM ! Elle préconise même la possibilité de substitution d'une ancre flottante à l'ancre classique. En 2007, on croit rêver !!
- En matière de chiffres, nous nous étonnions depuis quelques mois que les statistiques de sécurité très utiles que publiaient les CROSS aient été progressivement vidées de leur contenu et rendues hétérogènes, dans le temps et entre les différents CROSS, les rendant inexploitable. Il est vrai que cela faisait apparaître une grande incohérence entre d'une part des chiffres en lente amélioration malgré la croissance du parc de plaisance et l'arrivée massive de « nouveaux plaisanciers » pas toujours aussi familiers des risques de la mer, et d'autre part le langage alarmiste de certaines administrations. Il semble que cette privation de statistiques était préméditée et destinée à permettre à l'administration de répandre des informations tendancieuses mais invérifiables afin de justifier vis-à-vis du grand public l'instauration d'un permis voile.
- S'agit-il en réalité de trouver des justifications au maintien d'un corps dont on dit qu'il pourrait être englobé dans un ensemble plus vaste afin de réduire les dépenses budgétaires excessives ?
- Nous ne disposons pas de statistiques de sécurité pour l'été 2007. Plusieurs accidents mortels sont intervenus du 6 au 8 août, en raison d'une météo défavorable. Il s'agit en fait des accidents de pêche, hommes ou chavirements, et pas à proprement parler d'accidents de navigation. Ces personnes étant titulaires d'un permis, une nouvelle réglementation n'aurait rien changé à ces événements tragiques.

L'administration procède donc à des amalgames inacceptables, face auxquels l'UNAN doit réagir.

Sur d'autres dossiers, il semble que des projets que nous avons pu bloquer ressurgissent, par exemple :

- Contrôle technique par les industriels, sous couvert de limitation des risques (*mais combien d'accidents seraient-ils évités par un tel contrôle, ne s'agit-il pas surtout de faire de la place pour des bateaux neufs ?*),
- Durcissement des mesures environnementales pour la plaisance dans des domaines où elle respecte toutes les législations mais sert de bouc émissaire aux activités terrestres,....

Nous allons intervenir au plus haut niveau politique possible pour éviter des excès de zèle injustifiés de l'administration.

D'ici là, il nous paraissait indispensable d'attirer votre attention, celle de vos associations, de tous les plaisanciers et de vos élus sur ces évolutions inquiétantes.

Bernard Vibert

Union Nationale des Associations de Navigateurs
Association Loi 1901 - Siège social : UNAN - Maison des associations - 6, rue de la Tannerie - F 56000 VANNES
Tél. 02 97 40 35 42 - Fax 02 97 40 76 01 - Courriel : unan@wanadoo.fr



LA BAULE NAUTIC

www.labaulenautic.com

Chantier naval

Magasin d'accastillage Uship

Vente, entretien, réparation

Exposition bateaux à terre et à flot

Location de bateaux



Chantier naval

Le Port

44380 PORNICHE

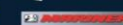
Tél: 02.40.61.03.78



BÉNÉTEAU

WHITE SHARK

Rodman



Hall d'exposition

Route de St Nazaire

44380 PORNICHE

Tél: 02.40.61.64.55

Composites services

→ Travaux sur site

Alexandre FRITSCH

Tél : 06 24 62 30 04

E-mail : composites.services@wanadoo.fr

Une remise de 5% est accordée (sur la main d'œuvre) aux membres de l'APPBP sur présentation de leur carte

LA BOUTIQUE APPBP

A la boutique, nous tenons à votre disposition :

- La chemisette blanche en coton, col doublé marine collection Pen Duick 20 €
- La casquette beige, longue visière 8 €
- Les 2 : chemisette plus casquette 25 €
- Le guidon APPBP 5 €

LE MOT DE L'ASSUREUR

*Votre bateau est âgé de moins de 3 ans, nous le garantissons en Valeur agréée pendant 5 ans sur présentation de la valeur d'achat.

Bateau de 4 à 14 ans

*Afin de bénéficier de la Garantie en Valeur Agréée pour une durée de 5 ans, nous vous invitons à faire expertiser votre unité par un expert agréé CESAM. (mais pas obligatoire)

Bateau de 15 ans et plus :

- il s'agit d'une construction de plus de 15 ans avec une valeur inférieure à 30 000 €, une attestation sur l'honneur présentant un état descriptif de votre navire est demandé pour la souscription des garanties dommages.
- Il s'agit d'une construction de plus de 15 ans et une valeur de plus de 30 000 €, une expertise de votre unité par un expert agréé CESAM est demandée pour la souscription des garanties dommages

*Exonération de votre franchise au 1er sinistre déclaré.

*En l'absence de sinistre, votre Franchise est dégressive de 25% par an soit une exonération totale au bout de 4 ans.

- Si aucun sinistre n'est enregistré dans l'année, vous bénéficiez d'une remise de 10 % de votre cotisation H.T à valoir sur la prochaine échéance.

- En cas d'immobilisation de votre unité entre le 1^{er} juin et le 30 septembre de chaque année mettant en œuvre l'une des garanties du contrat, il est prévu une indemnité journalière.

Patrick LE GONIDEC précise l'importance de consulter la plateforme intranet afin d'obtenir une tarification immédiate et privilégiée (accès simplifié).

Rendez vous sur le site : <http://intranet.mader.fr> :
Identifiant UNAN44 et mot de passe : 44

« lors de notre passage au stand AMTM au Grand Pavois L'UNAN et L'APPBP ont été ravis de faire la connaissance de la sympathique LAURE ALLOCHON, gestionnaire de nos dossiers assurances, qui nous a reçu avec beaucoup de gentillesse..... »

LES BREVES

- Une saison bien calme au niveau de la fréquentation et des mouvements de bateaux dans le port ; la cause en est bien évidemment le temps maussade de juillet et août.
- Nous présentons nos sincères condoléances à la famille de notre ami Marcel SALVA décédé cet été ; il était bien connu et apprécié des navigateurs de son ponton, le n° 10
- La saison a été calme aussi au niveau des vols et des dégradations ; pas de vols, mais des plaintes ont été enregistrées concernant des nuisances commises par des jeunes (probablement en état d'ébriété) dans le courant de plusieurs nuits, notamment en septembre, ponton C, la bouée couronne du ponton ainsi que celle du dernier voilier coté étier, ont été jetées dans le port ; malheureusement seule la bouée du ponton a été repêchée.

- Travaux : - Ils ont commencés dans le 2^{ème} bassin coté La Baule devant les Salinières, Le ponton n°3 est en cours de remplacement par un ponton un peu plus grand (120 m. au lieu de 114 m.) cela ne fera qu'une place supplémentaire mais donnera plus d'aisance aux bateaux et l'on pourra y amarrer des bateaux allant jusqu'à 6m.50. La passerelle d'accès centrale sera supprimée. Les travaux devraient être terminés pour la fin d'octobre 2007.

L'accroissement du nombre des places se fera plus tard vers l'Est devant la cale des Salinières, lorsque celle qui est derrière le 2^{ème} pont aura été rénovée.

- Les toilettes de la Villa Mortueux étaient à l'origine pensées pour une habitation privée et les évacuation prévues pour un usage familial. Alors, pendant deux des manifestations nautiques de cet été, réunissant de nombreuses personnes, les évacuations ont été saturées et les occupants (Capitainerie et Yacht Club) de la Villa emm..... Le SIVU va faire le nécessaire pour que tout s'évacue bien la saison prochaine.
- La mise en conformité de la cale qui est proche du manège du Pouliguen sera réalisée pour la saison prochaine. La durée prévue des travaux est de trois mois. Nous pourrons alors caréner sans polluer.
- La croisière Penbron-Arzal des 23 et 24 juin a été annulée au dernier moment pour cause de mauvais temps, mais la fête a bien eu lieu à Arzal le samedi soir après un transport par la route.



Vous êtes dans le vent...

Vêtements Pêche Déco marine Nautisme



COMPTOIR DE LA MER
La boutique de la Coopérative Maritime

LE CROISIC
Face à la Criée
Tél. 02 40 15 71 01

SAINT NAZAIRE
4, bd René Coty
Tél. 02 40 22 21 71

REMISE 5%
aux Adhérents de l'APPBP
sur présentation de leur carte de membre
Sauf articles en promotion ou soldes.